BULLETIN MUNICIPAL

HIVER 2020-2021

Le Touvet mag

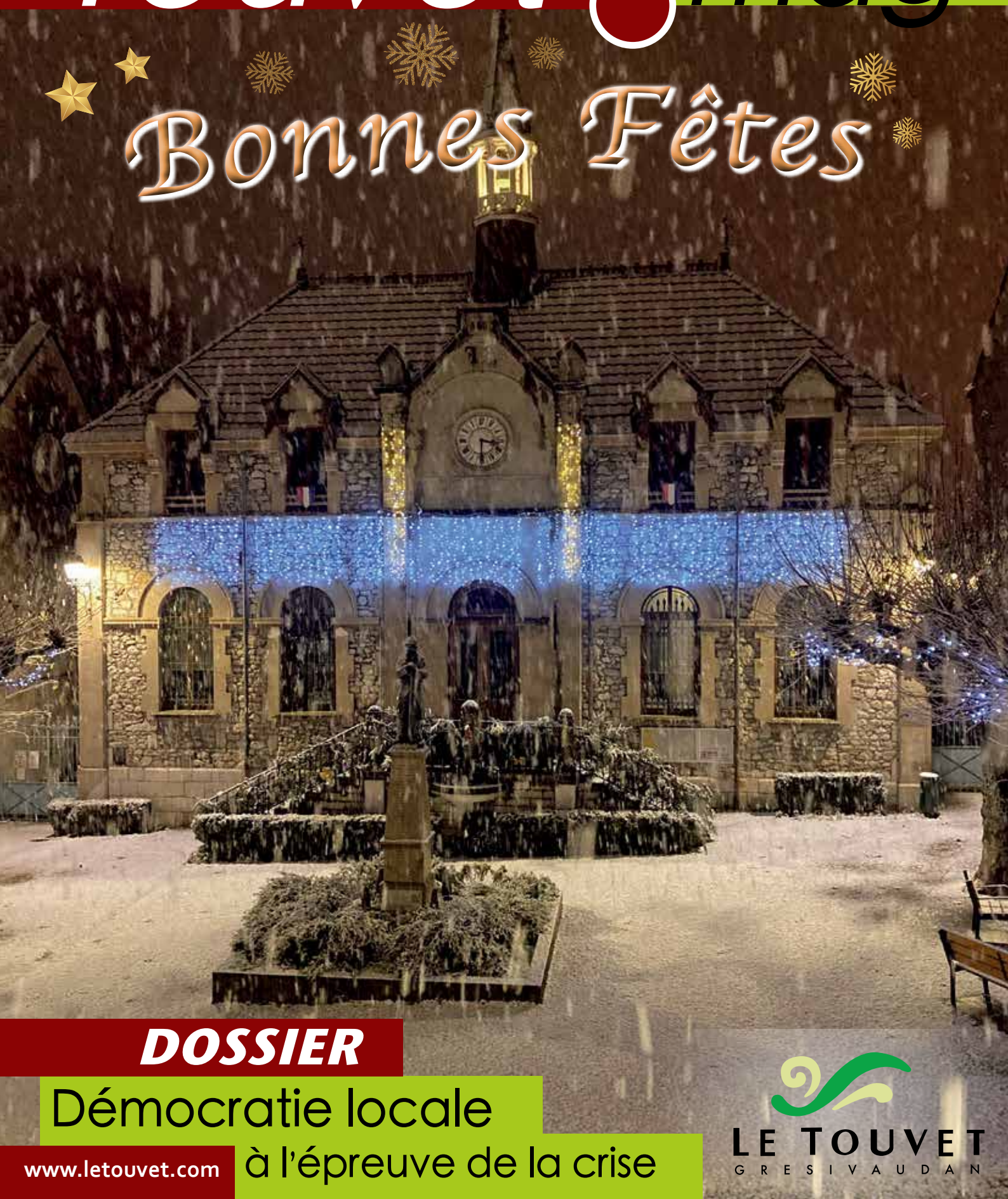

DOSSIER

Démocratie locale à l'épreuve de la crise

www.letouvet.com

LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09 - adjoints@letouvet.com**
Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.
Laurence THÉRY, maire,
André GONNET, 1er adjoint, délégation travaux et réseaux.
Annie VUILLERMOZ, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.
Adrian RAFFIN, 3e adjoint, délégation finances, communication et concertation
Sylvie LARGE, 4e adjointe, délégation culture et patrimoine
Michel NOLLY, 5e adjoint, délégation vie associative.
Sandrine PISSARD-GIBOLLET, 6e adjointe, délégation médiation sociale et culturelle
Adresse mél : mairie@letouvet.com
Adresse web : www.letouvet.com
Tél. 04 76 92 34 34
• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
• le samedi de 9h00 à 12h00
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi
En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles
• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.
Tél. 04 58 00 50 37 - **Par mél** : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux
Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Catherine Kamowski - secrétariat parlementaire.
1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux
Mél circo3805@gmail.com

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr
Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr
Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.
Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola
Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.
L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.
L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.
La psychologue éducation nationale, Claire Hamburger Doucerain au 04 76 08 55 86.
Le collège La Pierre-Aiguille, principal Yannick Delmas, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.
L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.
Le relais d'assistantes maternelles au 06 33 49 49 01.
La halte-garderie au 04 76 08 45 35.
La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h).
Les services techniques au 04 76 99 75 56.
Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.
Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet
Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15.
Le centre de tri (seulement pour les opérations postales, aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.
Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.
La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église et la Grande rue entre la place de l'école et la rue de la Priola.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)
Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.
Tél. 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées
Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.
Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi
Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.
• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
• le vendredi de 8h45 à 11h45
Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale
Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

Caisse de retraite
Depuis le 1er mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.
Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)
Les mardi, mercredi et jeudi à la mairie du Touvet sur rendez-vous.
Tél. 04 76 46 11 44.

Mission locale
Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda
• lundi et vendredi de 9h à 12h
• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)
• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.
• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :
Mairie de Goncelin.
Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat
49 avenue Pierre Semard à Grenoble
Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.
Tél. 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice
Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3e et le 4e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.
Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil
M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.
Tél. 04 76 92 34 34.

Société protectrice des animaux (SPA)
ZA de la vallée 38140 Renage -
14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes
Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public
Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet
Correspondant : M Patrick MAYNÉ.
Tél. 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.
Horaires d'ouverture :
• lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00
• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan
Bac à ordures ménagères : le jeudi -
Bac de tri : le vendredi
Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage
Jours fériés : report systématique des collectes concernées au mercredi de la semaine en cours.

Points de regroupement de collecte des déchets
Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la mairie, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), au cimetière, avenue Fernand Gras, à la Gendarmerie.
Pour le verre, le papier/carton, les déchets recyclables et les ordures ménagères.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)
Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).
-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :
• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (fermée les jours fériés).**Tél.** 04 76 08 25 96
-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :
• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (fermée les jours fériés).**Tél.** 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines
Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :
• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h
• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux
Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.tougo.fr ou www.transisere.fr
Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (Chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes…

Éclairage public

La société DSE gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?
L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50
Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.
www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :
• POMPIERS : 18
• SAMU : 15
• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42
• Médecin de garde : 0 810 15 33 33
• Pharmacie de garde : 3915
• EDF : 0 810 33 33 38
• GDF : 0 800 47 33 33
• Véolia : 09 69 32 34 58

ÉDITO

© Alain Raffin

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année que garderons-nous de 2020 ? Un fond de tristesse infinie, accompagnés que nous sommes par la Covid-19 depuis le mois de mars, de désespoir face au lâche assassinat de Samuel Paty qui une fois encore, une fois de trop, a touché au cœur les valeurs de la République ? Nous souviendrons-nous plutôt de notre faculté de résilience, de l'imagination et de l'agilité que nous avons su déployer, de notre capacité à développer les actes de solidarité, au quotidien, dans notre village comme ailleurs ?

Je crois que c'est tout cela que notre mémoire saura conserver, profondément, toutes ces facettes, tous ces fragments, ambigus, singuliers. Et tous ces enseignements qu'il nous faut bien rassembler, « pour après », pour en sortir grandis.

Expliquer encore et toujours la laïcité et l'égalité, fondements de la cohésion sociale dans notre pays. Respecter et soutenir les enseignants qui transmettent le savoir, permettent le développement des esprits et l'éveil des consciences.

Penser à demain et nous convaincre que le monde que nous fabriquons doit préserver l'espérance et l'avenir de nos enfants. Tout est toujours possible, il n'est jamais trop tard. Alors continuons de tisser le dialogue et de nouer des fils ici et alentours. Même si les temps sont moroses, même si nous voyons partir des proches et des amis, même si nos activités les plus vitales sont interdites, gardons espoir !

L'équipe municipale s'est adaptée et avec le concours des habitants du Touvet la démocratie locale a évolué dans son format mais perduré dans ses pratiques. C'est le dossier que nous vous invitons à découvrir dans ce dernier numéro de l'année.

A l'aube de 2021, je pense à vous toutes et à vous tous, empêchés depuis des mois dans vos activités professionnelles, dans vos relations familiales, amicales, dans votre vie quotidienne, associative, culturelle, touchés par la maladie. Je nous souhaite collectivement de sortir plus forts, ensemble, de 2020, et je vous adresse, Madame, Monsieur, tous mes vœux les meilleurs pour l'année à venir !

Laurence Théry
Maire du Touvet

SOMMAIRE

2-3 **À NOTER / ÉDITO**

4-18 **DOSSIER**
Démocratie locale à l'épreuve de la crise

19-20 **ENVIRONNEMENT**

21-24 **TRAVAUX**

25-27 **PANORAMA INSTITUTIONNEL**

28-30 **CONSEIL MUNICIPAL**

31 **ÉTAT-CIVIL - PETITES ANNONCES**

32 **REGARDS SUR...**
Annette Chédal-Anglay

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Adrian Raffin, Stéphanie Wyon.

Photos : Mairie du Touvet, Nadine Espagnol, Alain Raffin, Jean-Claude Sambain.
Couverture : Laure Lemoine

Conception, mise en page : Christelle Fergeau,

Imprimerie : Online printers - Ce numéro a été tiré à 2 000 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

IMPRIM'VERT®

DÉMOCRATIE LOCALE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE : 2020 À L'ÈRE DE L'ADAPTATION ET DU NUMÉRIQUE

Confinement - Déconfinement - Reconfinement

Vers une sortie progressive du confinement avant les fêtes de fin d'année ?

Au gré des accalmies et pics de l'épidémie, la commune adapte ses moyens en fonction des annonces gouvernementales et préfectorales pour répondre à cette crise qui s'inscrit dans une temporalité longue. Le 28 octobre dernier, le Président de la République annonçait un nouveau confinement à partir du 30 octobre avec les conséquences que l'on connaît pour les services municipaux. Ce nouveau confinement, a été acté juridiquement par une série d'arrêtés du Préfet de l'Isère en date du 30 octobre. Depuis le Président a parlé, le 1er ministre aussi et Monsieur le Préfet nous a envoyé de nouvelles consignes en date du 30 novembre !

Accueil d'une classe de l'école maternelle à la bibliothèque

De la fermeture totale de l'accueil du public à la mairie à un accueil sur rendez-vous toute la semaine et sans rendez-vous le mercredi, l'objectif est de revenir à des horaires de réception « normaux » au mois de janvier.

Les Services Techniques fonctionnent eux normalement pour ce second confinement, dans le respect des préconisations sanitaires.

La bibliothèque s'adapte au fil des mesures : « prêt à emporter », quarantaine, réouverture avec un nombre d'usagers limité… Tout est bon pour aider à lire, se distraire, rêver…

Ré-ouverts partiellement dans le respect des règles de distanciation, avec une capacité divisée par 4 à la rentrée, les bâtiments et équipements communaux sont tous fermés à nouveau depuis le 30 octobre.
Et même si le forum des associations a pu se tenir le 5 septembre en s'adaptant aux conditions sanitaires… Les associations souffrent et sont pour la plupart à l'arrêt.

Heureusement cet automne, les parcs et jardins sont restés ouverts.

L'école, les activités péri et extra-scolaires, la cantine et les Grappaloups ont pu fonctionner normalement. Même si tout le monde s'est adapté à ce nouveau contexte : à la cantine par exemple les petites sections mangent ensemble, les classes de MS/GS ne sont pas mélangées, les deux classes de CP mangent entres elles. Les CE et les CM sont séparés dans la mesure du possible lors des trajets comme à table.

Les services techniques pendant le confinement

Un forum soumis aux conditions sanitaires ; sens de circulation obligatoire, jauge limitée, masque obligatoire…

Atelier caisses à savon pour les ados pendant les vacances

La crèche est ouverte depuis le 14 mai malgré une fermeture temporaire du 3 au 12 novembre.

Et si le RAM est toujours fermé rien n'empêche les assistantes maternelles de préparer Noël et elles invitent habitantes et habitants à participer ! Elles demandent aux habitants de décorer les maisons (fenêtres, balcons, jardins) pour les fêtes. Une façon de donner un peu de joie et de magie malgré les temps compliqués.

Entre confinements et règles sanitaires strictes, les enfants ont été forts occupés aux Grappaloups pendant les 15 jours des vacances de la Toussaint : activités autour du cinéma, de l'automne et d'Halloween. Les ados n'étaient pas oubliés avec la construction de « caisses à savon », véhicules sans moteur se déplaçant par la seule force de la gravité ; tout ça suivi de la projection d'un film au pôle culturel. Rendez-vous est déjà pris pour tous pour les vacances de Noël !

Attention l'accueil de loisirs est fermé du 28 décembre au 1er janvier.

Et à compter du 1er décembre les Grappaloups et le multiaccueil ouvrent leur fenêtre de Noël en mode « adapté ».

Le gouvernement annonce qu'à partir du 15 décembre :

- Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5 000 contaminations par jour)
- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
- Instauration d'un couvre-feu de 20h00 à 06h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 décembre ;
- Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées ;
- Reprise des activités extra-scolaires en intérieur ;
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

Depuis le 19 mars les commémorations ses suivent et se ressemblent : nous commémorons, en petit comité, mais nous n'oublions pas ! Jamais.

© Starline - Freepik

Et malheureusement cette année les traditionnels vœux à la population se dérouleront en version numérique. Rendez-vous sur Facebook à partir du 8 janvier !

Calendrier avant Noël et Covid 19

L'association Détente et Loisirs organise l'animation des fenêtres d' « Avant Noël »… Pour ne pas annuler ce beau prélude aux fêtes de fin d'année, pour découvrir le village, le nom de ses rues, ses décorations de Noël et les fenêtres d'une autre manière, une ouverture générale le 1er décembre a été programmée. Cette innovation permet d'éviter tout regroupement. « Le monde enchanté des animaux » se met en scène aux fenêtres, dans le jardin, sur le portail, sur la clôture, le balcon… Visibles depuis le domaine public, n'hésitez pas à arpenter les rues du Touvet

Conseil municipal en direct

Élu le 15 mars dernier, le conseil municipal a été installé le 25 mai dernier. Pour permettre, covid oblige, à tous les habitantes et habitants du Touvet de suivre l'événement, la municipalité a choisi ce jour-là la retransmission directe de l'événement. Un conseil de près de 2 heures que 20 personnes ont suivi assidûment !
Depuis, au gré des confinement déconfinement et reconfinement les choses ont encore évolué. Au huis clos du 23 juin et du 14 septembre toujours retransmis sur Facebook, la municipalité a encore amélioré la formule et permis une communication interactive lors du conseil du 16 novembre. 30 personnes qui de spectateurs sont devenus acteurs n'hésitant pas à poser des questions via les commentaires Facebook.

À l'issue du conseil le Maire a répondu à des questions aussi diverses que : le manque de cheminement piétons en haut de la Grande rue, la mise en place d'un dos d'âne devant l'école, l'heure d'extinction de l'éclairage public, l'installation de la fibre, la mise en place d'un pédibus, les gens du voyage… La presse elle aussi s'est montrée fort intéressée puisque ce conseil a donné lieu à deux articles valorisant les échanges avec les internautes au sujet des mobilités douces

« Les internautes ne sont pas privés de livrer leurs commentaires à ce sujet et de poser des questions. La maire Laurence Théry a attendu que le conseil soit clos pour y répondre en toute transparence. » Dauphiné Libéré du 19 novembre 2020.

Nous espérons les spectateurs de plus en plus nombreux.

Une relation citoyenne en mouvement

Aujourd'hui, la crise nous oblige encore plus qu'hier à trouver des canaux d'information rapide pour diffuser rapidement à un maximum de citoyens quasi en temps réel.

Même si **l'accueil des nouveaux arrivants** a pu se dérouler cette année, c'est au Bresson, à proximité du forum des associations, en plein air et masqués ! Une prise de contact qui a permis de présenter la vie de la commune et les commissions « recrutant » ainsi de nouveaux arrivés motivés.

Développer le lien direct avec la population

Après les cahiers de doléances à la mairie, la multiplication des supports d'échanges, de réunions publiques, de quartiers ou encore de concertation sur des projets, la refonte du site internet et les liens internet, le panneau lumineux, la création d'une page Facebook (Mairie Le Touvet), la municipalité a choisi un portail citoyen de relation à l'usager, permettant à chacun de réaliser ses démarches en ligne depuis l'été 2019.

Avec la crise sanitaire et les obligations d'informer en continu les citoyens, soit d'une crise subite et/ou d'un événement conjoncturel, c'est la mise en place d'une alerte info sur les téléphones portables via des sms qui a été développée.

Ainsi bénéficiant du volume de traitement et de diffusion de la Communauté de communes Le Grésivaudan, la commune a choisi de rejoindre le dispositif *Alerte info Grésivaudan.*

Cet outil d'alertes, géolocalisé dans l'ensemble du territoire du Grésivaudan, permet de vous informer des risques météorologiques, sanitaires, de vous transmettre les actualités importantes sur les déchets, les travaux, les réseaux de distribution (électricité, eau...), de vous

© DR

envoyer en temps réel les infos liées à la vie scolaire ou aux événements. Vous choisissez ce que vous souhaitez recevoir ! Ce dispositif permet à la commune et à l'intercommunalité de notifier par sms, sur téléphone mobile, ou via un message vocal, sur téléphone fixe, des informations majeures près de chez vous.
Le dispositif a été utilisé pour la première fois pour informer de l'annulation du repas de fin d'année du CCAS et la distribution des colis à domicile.

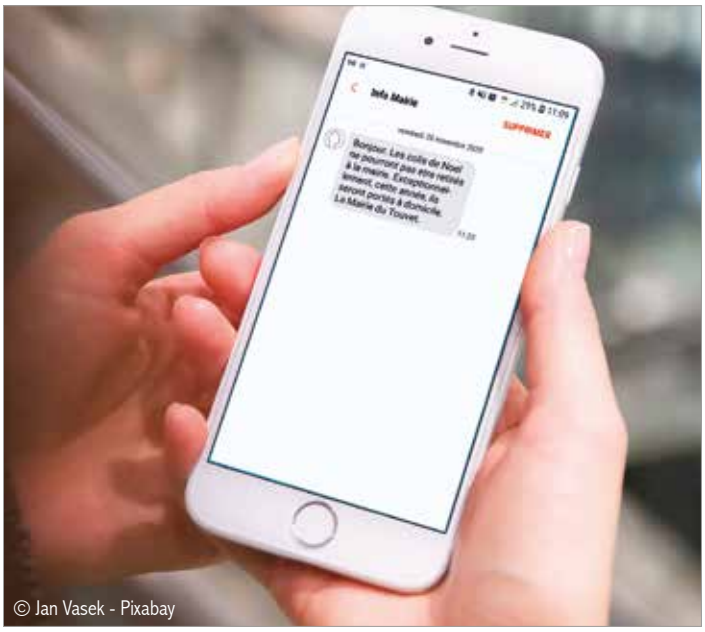
© Jan Vasek - Pixabay

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site : https://le-gresivaudan.alerte-citoyens.com avec vos noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone. On peut même se géolocaliser à l'aide d'une carte ! Pour que les alertes soient adaptées à la situation géographique de chacun, avec des inscriptions à la demande !
Un code personnel vous sera alors fourni (et envoyé par courriel si vous avez renseigné une adresse de messagerie). Conservez-le précieusement, celui-ci vous permettra de vous connecter à l'espace membre et de procéder à tout changement de situation (adresse, numéro de téléphone, préférences…) ou de vous désabonner. Vous n'avez pas reçu votre message ? Vérifiez le contenu de votre dossier « courrier indésirable » ou rendez-vous dans « Espace membres » à partir du formulaire d'inscription. Cliquez ensuite sur le lien « Si vous n'avez pas votre code, cliquez ici ! ».

Soutenir l'activité commerçante

Les restaurants et bars sont fermés. Les restaurants se sont organisés pour proposer de la vente à emporter. Les food-trucks sur la place de l'école poursuivent leurs activités, certains ont connu une trop forte baisse de fréquentation et ne viennent plus, temporairement.
Le marché est ouvert dans le respect des règles sanitaires (masque/distanciation...).

Pour les commerces dit « non-essentiels », chacun a essayé de s'organiser comme il le pouvait pour proposer un système de retrait de commande.
Toutes les informations sur la page facebook de la commune https://www.facebook.com/MairieLeTouvet

Le Touvet MES PRODUITS D'ICI

La commune a permis la mise en place d'une plateforme, un site internet où les commerçants et restaurateurs du Touvet pourront faire connaître les produits qu'ils proposent et leurs conditions d'activité dans le cadre de la crise. Au-delà de la crise ce système devrait permettre d'accroître la notoriété des commerces locaux et provoquer un mouvement d'ampleur pour aider les commerces de proximité : www.mesproduitsdici.fr/le-touvet.

Vous êtes commerçants et vous souhaitez intégrer la plateforme, contactez la mairie, nous vous ferons parvenir les éléments à nous transmettre. Vous pouvez dans un premier temps ne mettre que quelques produits d'appel et en ajouter progressivement d'autres.

© Moncar Rahman Rony - Pixabay

Des commissions extra-municipales nouvelle formule

Afin de permettre l'association des habitants de la commune aux réflexions et projets portés par la commune, depuis 2008 les commissions sont composées d'élus et d'habitants. Une parité entre membres élus et non élus et entre hommes et femmes est souhaitée. Les non élus ont été désignés soit par tirage au sort, soit à l'issue de leur candidature.
La mise en place et les réunions et actions de ces commissions ont été perturbées par la COVID mais elles se sont adaptées pour pouvoir continuer à travailler.
Présentation dans le détail de l'irruption du numérique au sein des réunions et travail de ces commissions.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

En période de confinement, pour aider les personnes vulnérables, le Centre Communal d'action sociale et la mairie ont proposé leur aide pour les démarches du quotidien : aide aux courses, portage de repas, remise de nouveaux formulaires d'attestation de déplacement, fourniture de masques, etc. Restaurer le lien entre les deux périodes n'a pas été simple et les retrouvailles traditionnelles n'ont pas pu s'organiser : repas partagés, accompagnement en mini-bus pour les courses, décorations de Noël…

La fin d'année est perturbée par la COVID, le traditionnel repas de Noël est annulé. Les 300 colis sont distribués à domicile par les élus et les membres du CCAS. Pas de moment convivial à la mairie pour venir chercher son colis.
La distribution a eu lieu du 6 au 23 décembre dans le respect des gestes barrières. Les habitants inscrits qui n'auraient pas reçu leurs colis sont invités à se rapprocher de la mairie.

Cette année, les colis, réalisés par les élus, sont constitués de produits locaux et tous français. Terrine de Haute-Savoie, macarons du Touvet, sac en coton bio assemblé en France… Il ne reste plus qu'à se régaler des mets proposés !

La manifestation Octobre rose avec son événement phare la Zumba rose n'a pas pu avoir lieu cette année. Des projections ont malgré tout été organisées à la bibliothèque en rapport avec la thématique. La première projection a pu avoir lieu, le 27 octobre, mais seulement 2 personnes étaient présentes. La seconde prévue le 30 octobre a été annulée, le confinement ayant été mis en place.

© Marijana1 - Pixabay

Le Conseil des sages, instance représentative, permet aux retraités du village de poursuivre leur engagement au service de la collectivité. Cet organe consultatif de concertation, de réflexion et de proposition est actuellement en pause. Il sera remis en place lorsque la crise se sera apaisée.

Heureusement les jardins partagés restent un vrai lieu de rencontres « à bonne distance ». Les jardiniers continuent à entretenir leurs jardins et à partager des moments conviviaux. Les jardiniers se sont une nouvelle fois retrouvés au mois de septembre pour créer un 3e emplacement de compostage, les deux présents étant remplis !
Plus d'infos 04 76 92 34 34 – mairie@letouvet.com
Location de 10 € annuelle

Commission culture

La culture est fondamentale, elle fait partie d'un tout. Elle rapproche les citoyens, donne à penser, à rêver, à participer, à construire. Au Touvet la culture est partie intégrante de la vie municipale et pourtant depuis le mois de mars c'est à une rupture que chacun fait face, dans son quotidien. Lecture publique, librairies, spectacle vivant, cinéma… Le monde de la culture est touché de plein fouet par la crise que traverse notre pays. Pour rendre la culture accessible, vivante et possible, ce sont aux élus locaux, aux habitants de maintenir et de promouvoir la culture et le secteur culturel.

C'est la vocation de la commission « culture » composée d'élus, d'habitants volontaires et de citoyens tirés au sort. Cette commission dynamique et engagée se structure autour d'événements qui rythment habituellement le programme culturel de la commune, et imagine de nouveaux partenariats pour soutenir le monde de la culture.

Les membres de la commission culture : Christine Micheloni, Magalie Caillis, Isabelle Sicard, Emmanuelle Boig, Matthieu Lelay, Vincent Acary, Robin Jego, Ludovic Declerck, Gérard Mondin, Cécile Billard, Tony Vittoriano, Marianna Costa, Aude Moussy, Annie Vuillermoz, Mireille Auboin, Philippine Jacquier, Sandrine Pissard-Gibollet, Sylvie Large.

Les deux premières commissions culture se sont tenues « en présentiel » avec distanciation mais la dernière commission s'est déroulée « en visio ».
Afin de faciliter et d'alléger le travail et l'investissement de chacun.e, des sous-commissions ont été créées au nombre de 5 :

- Projections films / documentaires / débats
- Place Libre
- Macadam
- MC2
- Spectacles au Touvet

Le confinement freine un peu la dynamique mais les échanges se font par mail et visio. Il est difficile de se projeter dans des évènements que l'on doit annuler au dernier moment (pique-nique de fin d'été, spectacle programmé en novembre, MC2 déplacé) mais l'enthousiasme et la volonté de s'impliquer restent bien présents.

Le 1er octobre dernier, malgré la période, **les Musiciens du Louvre se sont invités** au Château du Touvet pour une belle et prestigieuse soirée. Une jolie parenthèse musicale entre deux confinements.

© Musiciens du Louvre

Partenariat avec la MC2

Pour permettre à chaque habitant de la commune d'aller au **théâtre,** la municipalité a conclu une convention **avec la MC2** qui permet de bénéficier d'un tarif abonnés pour tous les spectacles de la saison 2020/2021.

Pour autant, la commune accompagne aussi tous ceux qui veulent se rendre au théâtre et propose quelques spectacles sélectionnés pour lesquels le déplacement s'organise en bus, au départ de la mairie. Un transport en commun pour minimiser notre empreinte carbone, un rendez- vous collectif pour partager : les conditions semblaient réunies pour assister à une représentation familiale, « Les aventures d'Hektor», le 11 décembre puis le jeudi 17 décembre.

Mais la liste des prochains spectacles est déjà programmée :

- Le roi Lear, le 19 mars, adaptation de la pièce de théâtre de Shakespeare avec Jacques Weber
- Dancing piano, le 5 mai, un spectacle mariant piano et danse avec Agnès Letestu, danseuse étoile de l'Opéra de Paris, Vincent Chaillet, Premier danseur et la pianiste concertiste Edna Stern.

N'hésitez pas et achetez vos places à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture.

Plus d'info
04 76 92 34 34 - mairie@letouvet.com

Loin de Garbo au Bresson

© Collectif de l'autre moitié

Au Bresson c'est « *Loin de Garbo* », spectacle musical et familial à partir de 6 ans qui vous attend le 22 janvier ou le 27 mars selon les conditions sanitaires. Loin de Garbo raconte la vie d'un jeune couple, Greta la couturière, Darius le tailleur, leur bébé Milo, et Raskine, l'oncle Racine muet vêtu d'un étrange manteau, qui ne parle qu'à l'aide de sa contrebasse. Pour aller à Garbo, il n'y a qu'une seule route, où vont et viennent les bêtes et les hommes, le vent, le cirque ambulant, le progrès… Une route où s'en vient parfois la guerre aussi.

Plus d'info
04 76 92 34 34 - mairie@letouvet.com

Durée : 60 min
Tarifs : plein tarif : 10€,
Tarif réduit : 6€ (chômeurs, étudiants, mineurs, bénéficiaires des minimas sociaux),
Enfants -12 ans : gratuit

Macadam met le « Vivre ensemble » au cœur de la journée

Réalisation pendant Macadam

Vivre Ensemble avec **Macadam,** le samedi 22 mai au cœur du village, pour dessiner, créer, laisser libre cours à toutes les expressions artistiques. Le but et l'envie ? Réaliser à plusieurs mains une fresque sur une grande toile, dessiner à la craie, mettre de la couleur et du mouvement dans le village, en se laissant guider par des artistes professionnels. Des ateliers artistiques préparatoires organisent la journée en amont. Là encore n'hésitez pas et rejoignez l'équipe de la commission pour décorer le village et vous engager activement dans ce projet culturel et artistique. Le jour J, des ateliers, une bonne ambiance, de la musique, un repas partagé, un bal rassemblent Touvetaines et Touvetains dans une grande fresque collective...

Place libre

L'aventure **Place Libre** continue en partenariat avec le Plateau des Petites Roches les 27, 28 et 29 août 2021. Les deux communes attendent avec impatience le moment d'une commission plénière avec les associations et les bénévoles des deux communes.

N'hésitez pas à rejoindre l'événement en tant que bénévole et faites-vous connaître à la mairie.

Le thème du « mouvement suspendu » invite chacun à ne pas passer à côté de la rupture de 2020 dans nos vies : face à la suspension, la question du mouvement est cruciale. Une riche programmation de belles rencontres, du partage, des rires, de la joie, des questionnements… nous attendent.

Plus d'info
04 76 92 34 34 - mairie@letouvet.com

Place Libre 2019

Inédit, un spectacle 100 % créé au Touvet

Pour soutenir le spectacle vivant et les artistes de rue, un appel à projet soutient une création artistique en résidence. Avec 25 candidatures reçues, un jury a auditionné le 1er décembre trois compagnies. C'est la compagnie Volcà qui va imaginer et interpréter le mouvement comme le mot de la danse… Et créer un spectacle sur le mouvement suspendu, thème 2020 de Place Libre, en lien avec les habitants, les institutions et les structures existantes. Le Pôle culturel sera le lieu de la création et de la résidence. La mobilisation des moyens financiers et humains accompagnera cette création. Cet « arrêt temporaire » de nos vies doit être mis en scène lors du festival Place Libre en août 2021.

Commission mobilité

La Commission Mobilités émet un avis consultatif sur tous les dossiers et thématiques en lien avec les mobilités, dans le village, mais aussi sur les liaisons avec les communes voisines, ou avec des lieux liés aux activités professionnelles, de loisirs ou commerciales.
Le président de la commission est le conseiller municipal délégué aux Mobilités, Pascal Veuillen.
Elle est composée d'élus Adrien Raffin et Brice Laguionie et de citoyens non élus Pierre Bancilhon, Sophie Bonnet, Marie Collin, Pascal Large et Franck Pourchon, qui se réunissent environ 1 fois par trimestre.

Pour prendre en compte les contraintes liées à la situation sanitaire, la commission s'est réunie en distanciel le jeudi 3 décembre. Pendant cette réunion, ce fut l'occasion de travailler autour de plans numérisés ou de photos partagées, le tout avec les outils de visioconférence.
Pour la prochaine commission, prévue en mars 2021, les membres espèrent pouvoir se retrouver en présentiel.
Les réunions avec le Parc de Chartreuse se déroulent également en distanciel.
Ce type de réunion permet d'échanger avec des élus de communes éloignées, et ainsi avoir des contacts avec des territoires avec lesquels les échanges ne sont pas courants.

Les propositions et actions de la commission Mobilités visent à favoriser et promouvoir les mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle, et à améliorer le partage de l'espace public entre tous les usagers : piétons, personnes à mobilité réduite, parents avec des enfants en bas âges, personnes âgées, cyclistes et automobilistes.

Ainsi, un certain nombre d'actions ont été identifiées pour atteindre ces objectifs, phasées dans le temps avec des résultats déjà visibles et des solutions déjà engagées.

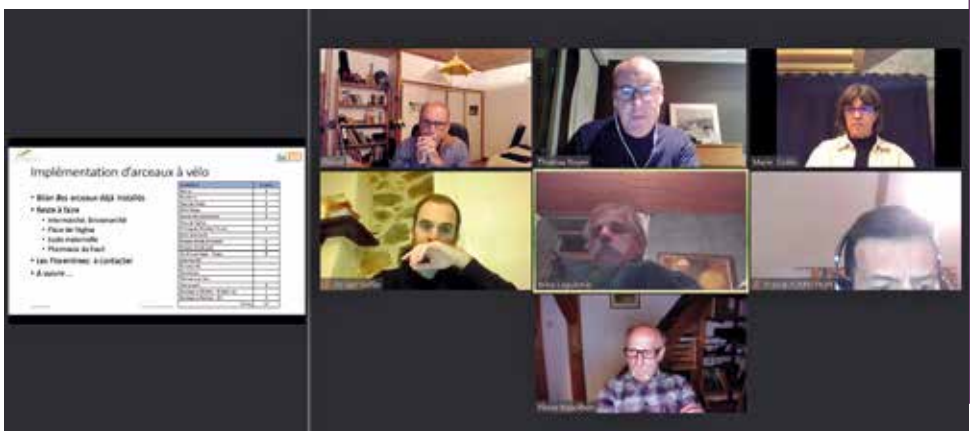

Le déploiement de l'installation d'arceaux à vélos dans le village pour favoriser l'utilisation du cycle, à proximité des commerces, des services publics, des espaces de loisirs …

Une cinquantaine d'arceaux au total

Pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture

Installation de panneaux « Rezo Pouce » permettant le covoiturage spontané

© Le Grésivaudan

En partenariat avec la Communauté de Communes, l'aménagement du parking de covoiturage des Grandes Terres, permet de garer sa voiture ou son vélo, et de prendre le bus en direction de Grenoble ou Chambéry (Lignes 6060, 6080 et G3), ou de profiter du service de covoiturage M'Covoit – Lignes+.

Une box à vélos a été implantée pour garer votre monture dans un endroit sûr.
La location de 49€/an est remboursable à 50 % par votre employeur pour les déplacements domicile-travail ! Réservez votre place à l'Agence de Mobilité TouGo 1846 Rue de Belledonne, 38920 Crolles – 0800 941 103

La continuité avec les communes voisines de Saint Vincent de Mercuze, Sainte Marie d'Alloix, La Terrasse déjà bien engagées pour ménager une priorité aux piétons et aux cycles sur le chemin de l'Empereur

La création d'une vraie desserte piétonne pour accéder aux commerces situés à l'entrée de la zone du Bresson

La poursuite d'installations de poteaux en bois pour protéger les déplacements piétons

Des travaux de sécurisation des déplacements piétons dans la rue de l'ancien tram, intégrés au projet d'aménagement de la RD29 présentés lors des réunions de quartier depuis 2010.

© GRENE

La recherche d'aménagement permettant l'amélioration des déplacements inter rives, en direction de Goncelin et de la gare, bien relayée lors de la « vélorution du 4 octobre.

Avec d'ores et déjà l'aménagement du passage sous l'autoroute pour rejoindre la gare de Goncelin

Les réflexions en cours s'orientent aussi vers :

- la mise en place d'un pedibus pour l'école
- l'identification des passages piétons manquants
- La mise en œuvre d'expérimentations, notamment de double sens cyclables,
- L'engagement des réflexions préalables aux travaux d'aménagement de la phase 2 de la Grande Rue,
- Le déploiement progressif de nouvelles zones de réduction de vitesse à 30 km/h.

Certaines actions sont en cours, avec des résultats visibles dans le village ou à proximité.

La mobilité vous intéresse ?

Vous pouvez participer à la commission extramunicipale.

Faites-vous connaître auprès de la mairie ! Via les démarches en ligne (www.letouvet.com, Démarches en ligne)

ou par courriel mairie@letouvet.com ou 04 76 92 34 34

Commission éco-citoyenne

La commission écocitoyenneté est, avec la commission mobilités, le prolongement naturel de la commission environnement qui a existé pendant les deux mandats précédents. Le temps était venu de faire évoluer cette commission unique vers ces deux commissions mieux ciblées sur les enjeux actuels et plus opérationnelles, en distinguant ainsi mieux ce qui est plus du ressort des élus de ce qui est à co-construire.

La commission écocitoyenneté est composée de 14 membres, 8 femmes et 6 hommes. Ce sont, à parité :

- des membres du conseil municipal : Brice Laguionie, Alexandre Buissière Giraudet, Céline Wygledacz, Michel Nolly, Aude Moussy, Cécile Billard, Pascal Gauthier,
- des habitant.e.s de la commune : Cécile Thomas, Marc Tassan, Marion Boulanger Defay, Pascal Large, Anne-Laure Meilland, Aurélie Lartillier, Isabelle Michaux.

Concilier un développement harmonieux, la préservation de notre environnement et la participation des habitants est au cœur de l'action de la municipalité depuis 2008. Par exemple, la création du Plan Climat de la commune en 2013, document qui définit les ambitions et les actions de la commune pour limiter l'impact sur le climat, s'est faite avec une forte implication de la commission environnement.
De 2014 à 2019, les éco-ateliers, gratuits, ont fédéré un grand nombre d'habitant.e.s de tous âges autour d'événement participatifs : construction de composteurs en bois et animations sur ce sujet, construction de mobilier à base de palettes, fabrication de produits ménagers et de cosmétiques naturels, fabrication de sacs à vrac et autres accessoires pour tendre vers le zéro déchet, co-animation de temps scolaires et périscolaires sur la faune et la nature (nichoirs, mangeoires, permaculture…), observation de la faune et de la flore, participation à la création d'un espace *Incroyables comestibles* près de la bibliothèque, participation à la lutte contre les plantes invasives, réflexions sur la circulation motorisée sur les chemins…

Dans le même esprit, la commission écocitoyenneté s'est mobilisée dès l'été 2020 pour vous proposer depuis septembre un défi écocitoyen par mois, qui se déroule à distance…

2020 — 2021

SEPTEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36							
37							
38							
39							
40							

Défi écocitoyen #1
Réduire les emballages jetables pour les goûters de nos enfants

OCTOBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40							
41							
42							
43							
44							

Défi écocitoyen #2
Acheter vos fruits et légumes de saisons, locaux, bio et en vrac

NOVEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44							
45							
46							
47							
48							
49							

Défi écocitoyen #3
Installer un composteur, individuel ou collectif

DÉCEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
49							
50							
51							
52							
53							

Défi écocitoyen #4
Privilégier les cadeaux d'occasion et les emballages réutilisables

JANVIER

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
2							
3							
4							

Défi écocitoyen #5
Vérifier puis améliorer l'isolation de mon logement

© DR

Les mesures sanitaires actuelles ont obligé la commission à s'adapter. Les réunions d'abord à la mairie avec des masques, se sont rapidement transformées en réunion à distance. Cela s'est fait sans trop de difficultés, avec l'écueil de faire fonctionner correctement les outils « de visio ». C'est surtout l'organisation des évènements et des défis qui a été grandement entravée, rendant pas exemple impossibles les ateliers, les formations, les rencontres…;-(Ainsi la création d'un groupe Facebook « Défis éco-citoyens Le Touvet » (https://www.facebook.com/groups/defiecocitoyen/) permet de participer et d'échanger autour de chaque défi… sans prendre de risque pour votre santé. Après à peine plus d'un mois d'existence, le groupe comporte déjà 80 membres.

Quelques extraits des échanges pour vous mettre l'eau à la bouche. Nous vous invitons à le rejoindre ! :-)

Fort de ce succès, la commission explore diverses formes d'animations possibles sur internet et les réseaux sociaux … tout en étant impatiente de vous retrouver pour des rencontres « en vrai », toujours fructueuses et conviviales.

Les membres de la commission écocitoyenneté ont de grandes ambitions, plein d'énergie et beaucoup de créativité ! Ils vont proposer au fil des mois et des années à venir des évènements participatifs, petits et grands, ludiques et conviviaux, touchant le plus large éventail d'habitants possible, quel que soit leur âge ; leur savoir-faire ou leurs centres d'intérêts. Ces évènements ont pour but de réduire les déchets (démarche zéro déchet), de développer la fabrication maison et écologique d'objets et de produits du quotidien, de promouvoir une alimentation saine et locale, des constructions respectueuses de l'environnement tant pour les matériaux utilisés que pour les ressources nécessaires à leur fonctionnement, de valoriser une préservation de la faune ou de la flore…

Conseil municipal des enfants

L'élection se déroule à la mairie, après passage dans l'isoloir. Ici lors de la dernière élection en juin 2019

Créé lors du mandat 2001-2008 le conseil municipal des enfants (CME) est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie. Il travaille sur des projets pour l'intérêt général de la commune, en respectant le consensus et les règles de majorité. Il permet d'initier les plus jeunes à la vie politique, de comprendre le fonctionnement de leur commune, de collaborer avec les élus, les services municipaux, les associations, et les acteurs de la vie communale. Il permet aux jeunes de s'exprimer sur des projets qu'ils souhaitent mettre en place dans la commune du Touvet et de participer à leur élaboration en respectant un budget. Ils réalisent des projets définis en commun avec les élus référents. Dans la mesure du possible, les jeunes élus doivent participer aux manifestations municipales (cérémonies commémoratives, vœux du maire, repas de Noël organisé par le CCAS, manifestations organisées par les commissions municipales : Macadam peinture, festival Place Libre...). Ils sont les porte-parole des autres enfants et participent activement à l'information et à l'expression des enfants de la commune.

Les enfants électeurs et éligibles âgés de 7 à 11 ans sont scolarisés au Touvet en classe de CE2, CM1 et CM2 au mois de septembre de l'année de l'élection. La durée du mandat est fixée à 2 ans. Les dix jeunes élus sont encadrés par deux élus référents, actuellement Antoine Le Tourneur et Marianna Costa, ainsi qu'un agent municipal du service scolaire, actuellement sa directrice Fanny Japhet.

Compte tenu de la situation sanitaire, de nombreux événements auxquels participe historiquement le CME sont annulés ou fortement impactés tels que le repas de Noël du CCAS, le marché de Noël, et la fenêtre de l'Avant. Malgré tout et à l'instar de leurs homologues adultes, les jeunes élus se réunissent en visio-conférence et communiquent par courriel avec le soutien logistique de leurs parents.

Pour contacter le CME vous pouvez utiliser l'adresse cme@letouvet.com ou celles des élus référents : marianna.costa@letouvet.com ou antoine.letourneur@letouvet.com

Les enfants élus au conseil municipal des enfants pour le mandat 2019-2021 sont :

Léonard Costa,
Arthur Drouault,
Pablo Gil,
Camille Hugonin,
Lila Le Lay,
Cléo Lhuillier,
Sagamore Lynn-Martinsons,
Robin Monin,
Mathieu Payet,
Margaux Tixier.

Depuis la rentrée de septembre tous les enfants élus sont scolarisés en 6e au Collège du Touvet pour leur deuxième et dernière année de mandat. L'un des projets à l'étude est donc la rédaction d'un nouveau règlement permettant que tous les niveaux soient représentés au sein du conseil et que soit garantie la parité.

le CME se réunit une fois par mois dans la salle du conseil à la mairie

En septembre dernier le travail du CME a permis l'implantation, à différents endroits du village, de cendriers associés à des affiches de sensibilisation sur la pollution engendrée par les mégots. Il s'agit de l'aboutissement du projet mené par l'équipe précédente. C'est l'occasion pour les jeunes élus de réaliser que le temps politique se déploie dans la durée, et que du projet à sa concrétisation il peut se passer des mois, voire des années.

Parmi les autres projets en cours, sont à l'étude :

• la réalisation d'une boîte à idées à l'école élémentaire permettant de maintenir le lien entre les enfants de la commune et leurs représentants

• la mise en place de structures de jeux sur le site du Bresson destinées aux enfants de tous âges, ainsi qu'un parcours de réadaptation et renforcement musculaire adapté aux personnes âgées et/ou en réadaptation physique.

• la collecte de fonds pour l'association caritative Soleil Rouge http://soleilrouge-clowns.fr/

© DR

© Edgar Barraclough

Commission urbanisme

La commission « urbanisme » élargit son champ d'action. Elle est toujours consultée sur :

- les demandes d'autorisation d'occuper le sol (permis de construire et permis d'aménager)
- la gestion et les modifications/révisions du Plan Local d'Urbanisme
- les actions en faveur de la qualité architecturale des projets

Mais désormais, à chaque réunion, cette commission travaille avec une volonté prospective sur les terrains qui pourraient accueillir des constructions. Pour éviter des déconvenues aux propriétaires qui souhaitent vendre des terrains à bâtir ou des fonciers bâtis à réhabiliter, les membres de la commission imaginent

Exemple de dent creuse à Cologne, en Allemagne

des projets liés soit aux « dents creuses » soit aux bâtis anciens. Une « dent creuse » en urbanisme est un espace non construit entouré de parcelles bâties. Il s'agit de les identifier sur le territoire et d'envisager les hypothèses de constructibilité possibles et raisonnables sur ces tènements. Ce travail en amont permet de cibler des tènements à bâtir en vue de limiter l'étalement urbain et préserver l'espace agricole et forestier de la commune. De la même façon de grandes propriétés ou terrains dotés de bâtiments agricoles ou d'habitation difficiles à acquérir pour un seul acheteur peuvent être analysés pour envisager des projets acceptables pour les habitats de proximité et le contexte urbain.

Tous ces débats intègrent les exigences du plan local d'urbanisme de la commune en les croisant avec les questions d'urbanisme, d'aménagement, d'architecture et d'habitat.

Cette commission a un champ d'action large et est appelée à statuer aussi sur :

- l'urbanisme opérationnel (opérations d'aménagement publiques et privées)
- les actions relatives au Plan Climat Énergie du Touvet en lien avec les questions d'urbanisme
- les actions touchant au patrimoine de la commune.

Bien sûr les réunions de la commission se sont adaptées aux circonstances et la commission du 27 novembre s'est tenue

avec 8 personnes à distance et avec 4 membres réunis salle du conseil.

Le Maire, Laurence Théry, est présidente de la Commission urbanisme. Cette commission est paritaire, strictement, et comprend 12 membres : André Gonnet, Sylvie Large, Sandrine Pissard-Gibollet, Antoine Le Tourneur, Tony Vitoriano, François Sylvestre, Christine Micheloni, Alain Raffin, Catherine Martini, Laura Philippe, Caroline Giorgetti et Guy Rambaud.

Laurent Louis, architecte conseil, est invité de façon permanente aux travaux de la commission.

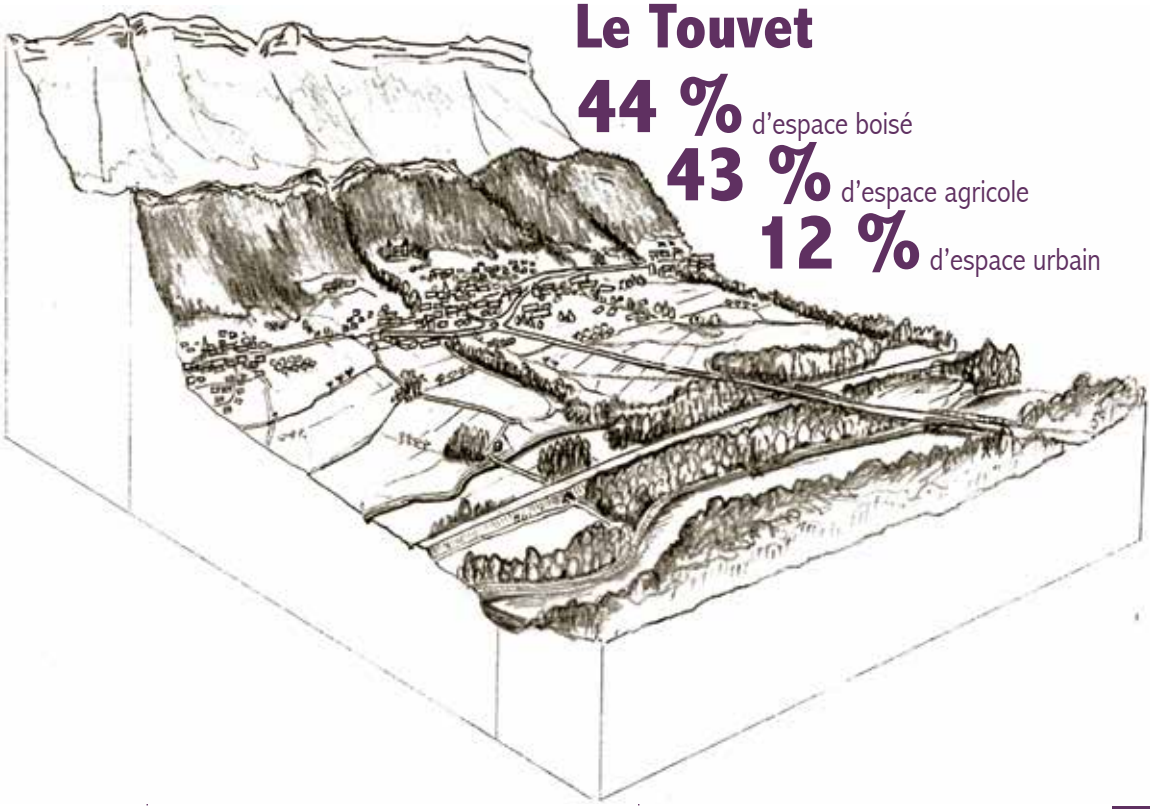

D'autres instances participatives avancent, malgré tout, avec des formats différents

Conseil de crèche

Le Conseil de crèche est une instance qui permet de parler, réfléchir à plusieurs, évoquer les différents aspects liés à l'accueil du jeune enfant au multi-accueil du Touvet. Il est réuni deux fois par an sous la présidence de Madame le Maire. Sont membres du conseil de crèche l'adjointe aux solidarités, deux représentants des parents, la directrice du multi-accueil et la directrice du CCAS.

Ce conseil permet de favoriser la communication et donc la compréhension des impératifs de gestion en établissement d'accueil, de concilier les priorités des uns et les nécessités des autres et de mesurer le degré de satisfaction de chacun. Aucune question concernant des situations personnelles n'est traitée au sein du conseil de crèche.

Commission de centre de loisirs

Le Conseil de centre de loisirs répond à l'un des objectifs du Projet éducatif de territoire de la commune qui vise une mise en place concertée des actions à destination des enfants et des jeunes et l'articulation entre les différents temps de l'enfant. Cette instance complémentaire aux conseils d'école, au conseil de crèche et au comité de pilotage du projet éducatif permet d'associer les parents à la vie du centre de loisirs, d'échanger sur l'organisation, de rendre compte des actions engagées et de proposer des pistes d'amélioration.

Tout comme le conseil de crèche, le conseil de centre de loisirs est présidé par Madame le Maire. Il réunit l'adjointe aux solidarités, quatre représentants des parents, la directrice du service accueil de loisirs et vie scolaire et la directrice du CCAS.

Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance

Le CLSPD est une instance qui s'est mise en place au Touvet en 2011. Il vise à réunir l'ensemble des partenaires concernés par la prévention de la délinquance, dans un cadre de confiance. Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les différents partenaires et le partage d'un diagnostic et d'objectifs communs. Présidé par Madame le Maire, le CLSPD regroupe plusieurs élus de la commune, les représentants de la gendarmerie et du collège et, le cas échéant, des représentants de l'APASE (association d'éducation spécialisée), des bailleurs sociaux et des riverains.

Le CLSPD propose, met en œuvre et évalue des actions permettant de prévenir la délinquance. C'est dans ce cadre par exemple qu'a été créé l'abri jeunes.

Comité de suivi du projet éducatif

L'enjeu du Projet éducatif est de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées d'égalité, de solidarité, de laïcité, fondatrices de l'action éducative publique. Pour construire, faire vivre et évaluer les actions du PEDT, le comité de suivi mobilise un ensemble d'acteurs d'horizons différents : élus municipaux, agents municipaux (Atsem, responsables des structures petite enfance-enfance), représentants des parents, enseignants, assistants maternels et, éventuellement, des représentants d'associations et de partenaires institutionnels (CAF, DDCS).

Comité de suivi du PAEN

Le PAEN*, outil de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels, est déployé sur la commune depuis maintenant une année ; il établit un périmètre de protection, à long terme, face aux risques d'urbanisation et d'enfrichement.

Dès 2015, le projet s'est construit en étroite collaboration avec les agriculteurs de la commune ; le périmètre s'étend sur une surface de 537 hectares, répartis majoritairement en plaine, et sur une partie des coteaux.

La commune poursuit les actions engagées, avec la volonté de pérenniser et de valoriser les activités de chacun : les agriculteurs, les forestiers, les naturalistes, la faune et la flore sauvages, les promeneurs, les sportifs…

De même, la commune étudie les moyens de rapprocher les habitants de ce plan d'actions, afin de mieux en comprendre les enjeux (les productions agricoles, la conciliation des usages...).

Dès que possible, des évènements et manifestations sur la commune seront l'occasion d'animer le PAEN et de recueillir de nouvelles idées…

*PAEN : Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains

Frelon asiatique, comment le signaler à la mairie

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération régionale des groupements de défense sanitaire), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

Déclaration annuelle de ruches Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

À noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre)

L'eau revient dans la forêt alluviale

Le Symbhi rajeunit la forêt alluviale en « effaçant » progressivement les digues. De nouvelles habitudes s'imposent pour cohabiter en toute sécurité avec cette forêt qui aura les pieds dans l'eau plus régulièrement.

Durant le mois de septembre, les engins se sont affairés en rive droite de l'Isère, au niveau de Lumbin, afin de faire disparaître la digue sur une portion de 150 mètres. Cette opération fait partie du projet de remise en eau de la forêt alluviale, jusqu'alors coupée de la rivière par la digue. Les travaux de septembre ont permis de reconnecter à la rivière un ancien bras de l'Isère, qui va alimenter la forêt, y déposer des limons.

D'ici le printemps 2021, c'est 10 km de digues qui sont vouées à disparaître de part et d'autre de la rivière, pour alimenter 300 ha de forêt alluviale, entre Saint-Vincent-de-Mercuze et le Champ-près-Froges. Cette « disparition » sera progressive et permettra à long terme à l'Isère de retrouver plus de place, de regagner son espace de liberté. Tous les 2 à 5 ans, c'est l'eau des crues de l'Isère qui va se charger d'éroder les berges et inonder la forêt alluviale. Aujourd'hui la forêt, située derrière les digues historiques, s'assèche et vieillit. Ces remises en eau épisodiques permettront son rajeunissement et sa diversification avec le retour de la végétation alluviale. Les aménagements permettront à la rivière de se reconnecter à cette forêt alluviale.

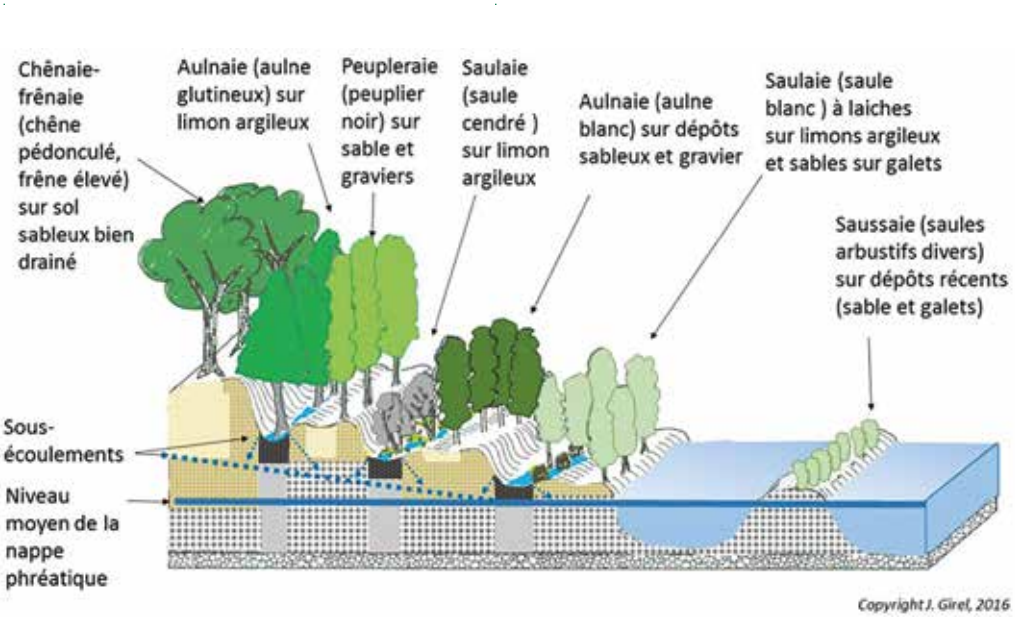

Copyright J. Girel, 2016

Pour cohabiter sereinement avec cette forêt, les promeneurs, pêcheurs, sportifs doivent respecter quelques règles. Les crues ne génèrent pas des tsunamis, mais la montée des eaux lors d'une crue peut être comparable à celle des marées de l'océan : relativement lente mais puissante. En période de crue, les digues et la forêt sont des secteurs à éviter. Pour cela, le SYMBHI et le gestionnaire de la forêt (ENS départemental) mettent en place un plan de communication et de circulation et partagent les informations avec les Maires des communes concernées.

Cet écosystème prend du temps à se mettre en place et s'équilibrer. Il faut respecter son développement en restant autant que possible sur les sentiers aménagés. Mais les services qu'il rend sont précieux : il permet de réduire l'amplitude des crues et des sécheresses, il participe à l'épuration des eaux et à la recharge de la nappe phréatique, il offre un habitat aux végétaux et aux animaux, c'est un corridor de déplacement apaisé pour la faune.

Sécurisation de la RD 29 : 2e tranche de travaux

Après une première tranche de travaux pendant l'été 2019 au niveau du Hameau de la Combe et du croisement de la route de Saint-Hilaire avec la rue de Beaumont, la mise en œuvre du programme de sécurisation des déplacements de la rue de l'Ancien Tram et de la RD 29 s'est poursuivie ces dernières semaines.
Les travaux réalisés, d'un montant de 105 000 €, ont concerné le carrefour entre la route de Saint-Hilaire, le chemin de la Bayette, la rue de la Montagne, la rue de la Charrière et la rue de l'Ancien Tram. Un carrefour giratoire a ainsi été aménagé afin de clarifier les sens de priorité et de réduire les vitesses de circulation. La recherche d'une plus grande sécurité des déplacements s'est également traduite par la réalisation de trottoirs et de cheminements piétons le long de la route de Saint-Hilaire et autour de ce carrefour. Un quai bus accessible a enfin été réalisé permettant d'améliorer les conditions d'utilisation et de fréquentation des transports en commun.

Les deux premières phases de cet important programme de travaux sont donc désormais réalisées. Les aménagements suivants concernent, d'une part, la liaison de ce carrefour et la rue de la Montagne en direction du collège, de la Trésorerie et de la bibliothèque et, d'autre part, l'aménagement et la sécurisation de la route de l'Ancien Tram. La programmation de ces travaux fait actuellement l'objet de discussions avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan ; ils doivent être précédés de travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées.

Un cheminement piéton entre la rue de l'Ancien Tram et le chemin du Mollard

Sollicités par la mairie, les conseils syndicaux des copropriétés du Ferlay ont donné leur accord pour l'aménagement d'un escalier reliant, entre ces copropriétés et le Château du Mollard, la rue de l'Ancien Tram et le chemin du Mollard. Cette réalisation permettra, elle aussi, de faciliter et de sécuriser les déplacements puisqu'elle est située en face du cheminement qui relie déjà la Grande Rue et la rue de l'Ancien Tram.

Des cheminements piétons mieux identifiés.

Un giratoire pour sécuriser la circulation au carrefour RD 29 - rue de la Charrière - rue de la Montagne - chemin de la Bayette

Ouverture du centre aéré

Le nouvel accueil de loisirs ouvre, enfin, ses portes. La rénovation du bâtiment est achevée, les meubles sont posés et n'attendent plus que les petits occupants. L'ancien bâtiment a été démoli et on découvre un nouveau visage du Clos Schmitt, plus ouvert.

Le rez-de-chaussée, lieu d'accueil de l'ensemble des enfants, est constitué d'un vestiaire, d'une salle d'animation et d'une cuisine. La salle et la cuisine pourront être mises à disposition d'associations pour certaines de leurs activités ponctuelles ou lors du festival Place Libre pour les bénévoles en charge de la restauration pour les artistes et les bénévoles.

Au premier étage, se trouve une seconde salle d'animations avec un dortoir permettant aux plus jeunes de bénéficier d'un temps calme. Le second et dernier étage est constitué d'une salle d'animation pour les plus grands. Ce dernier étage comprend également le second logement de la commune, géré par le CCAS.

Les aménagements extérieurs sont achevés, les plantations vont se faire au rythme des saisons pour embellir encore ce nouveau bâtiment.

Visite guidée du bâtiment en images

L'espace d'accueil

Au rez-de-chaussée, la salle d'animation et la cuisine

La salle d'animation pour les plus jeunes, au premier étage

Le dortoir

L'espace pour les plus grands, au deuxième étage

Le logement d'urgence, la chambre…

… la salle de bain,

… et la pièce à vivre

Végétalisation des espaces urbains

Au jardin du souvenir du cimetière

L'allée des Grappaloups

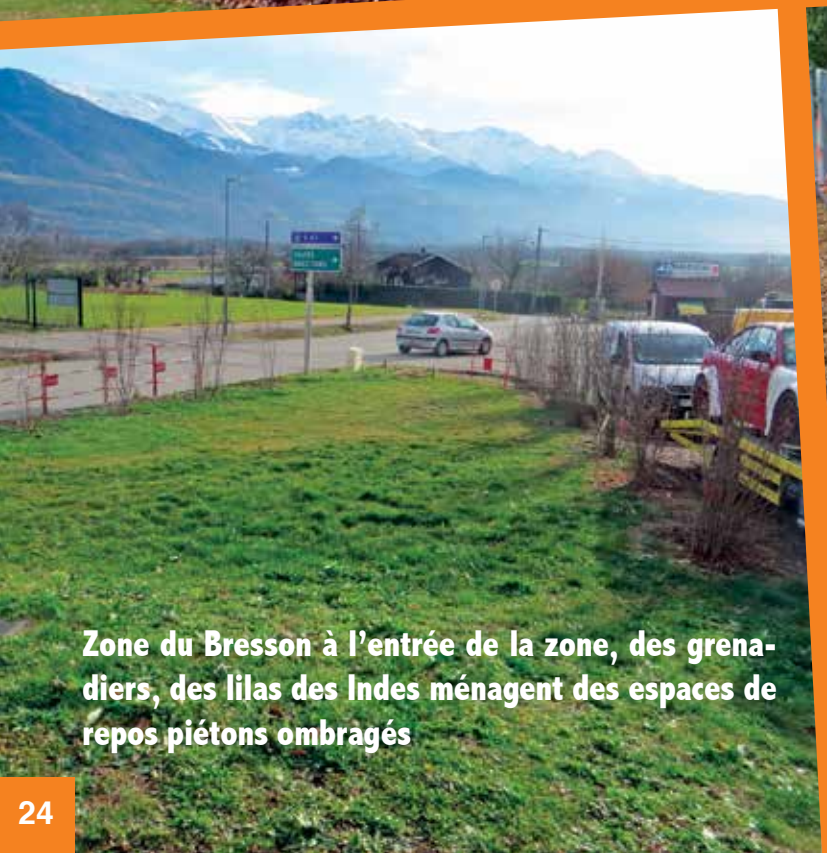

Zone du Bresson à l'entrée de la zone, des grenadiers, des lilas des Indes ménagent des espaces de repos piétons ombragés

Rue de la Berche avec des jasmins persistants

Communauté de communes, un nouvel exécutif

Les élections des conseillers communautaires se sont déroulées en même temps que les élections des conseillers municipaux les 15 mars et 28 juin. L'élection du président de la communauté de communes n'a pu avoir lieu que le 10 juillet. Henri Baile, Maire de Saint Ismier, a été élu président de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Le bureau est constitué de 17 élus, soit le président, 15 vice-présidents et un conseiller délégué. Laurence Théry est la 1ère Vice-Présidente en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat.
Le conseil communautaire est constitué du bureau et de 57 conseillers communautaires, représentants des communes. Au Touvet, Adrian Raffin, adjoint aux finances est élu à la Communauté de communes Le Grésivaudan.
La communauté de communes Le Grésivaudan rassemble aujourd'hui 43 communes et plus de 100 000 habitants sur un territoire qui s'étend des portes de la Savoie jusqu'à l'agglomération grenobloise.

Elle intervient dans les domaines de :
- L'aménagement du territoire
- L'économie et l'emploi
- L'action sociale
- L'environnement
- La mobilité
- La collecte et le traitement des déchets
- La culture
- Le sport
- La promotion du tourisme

© Le Grésivaudan

Henri Baile, Président,
Maire de Saint-Ismier

Laurence Théry,
1ère Vice-Présidente en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat
Maire du Touvet

© Le Grésivaudan

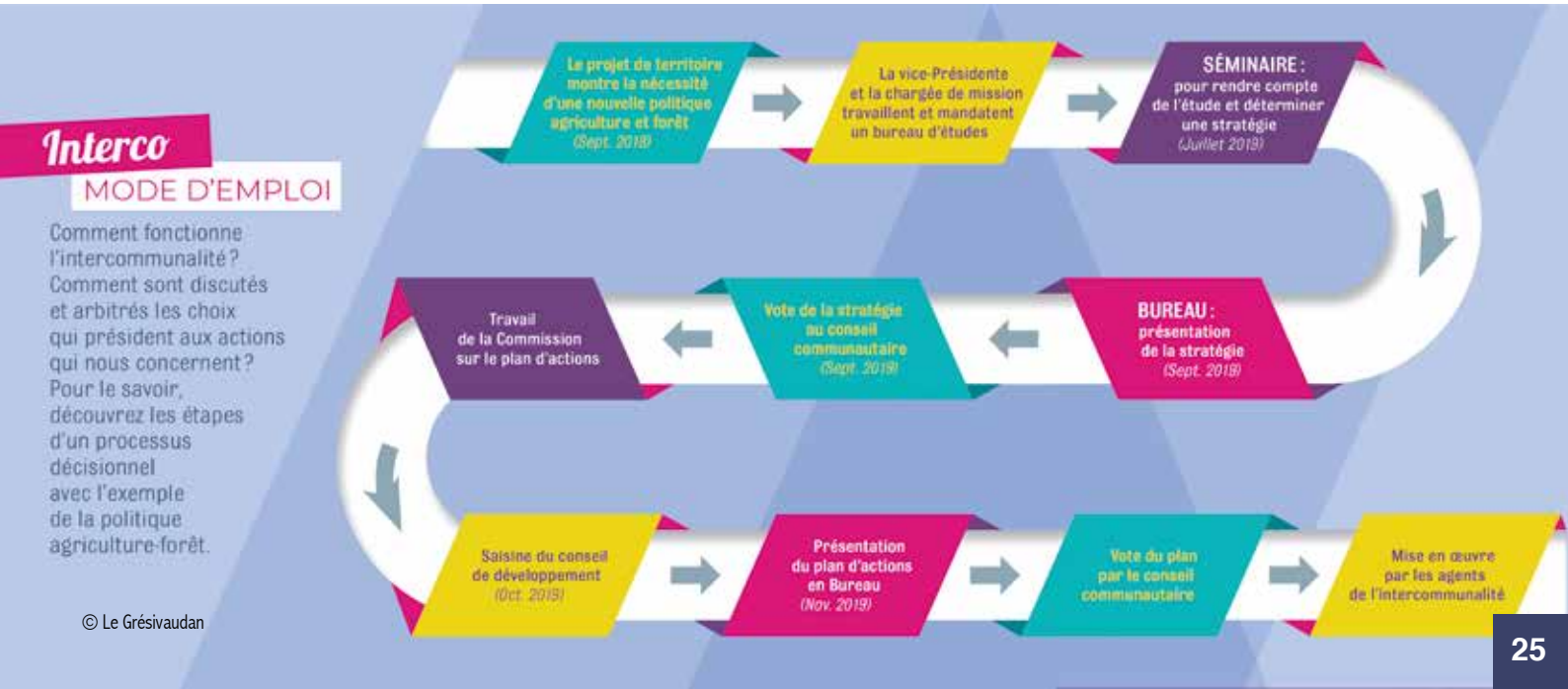

© Le Grésivaudan

Le Maire du Touvet devient présidente du SCoT de la grande région de Grenoble

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

L'Établissement Public du SCoT de la grande région de Grenoble **est présidé par Laurence Théry, Maire du Touvet et Philippe Cardin, Maire de Meylan.** C'est un syndicat mixte qui représente les intercommunalités adhérentes et dont la compétence est d'élaborer puis d'assurer le suivi et la mise en œuvre du SCoT. Il est composé d'instances politiques, le comité et le bureau syndical où siègent les élus désignés les intercommunalités, et d'une équipe technique.

Pour la Présidente Laurence Théry, *« Le SCoT, document d'aménagement du territoire a été conçu en 2012. Il a proposé une vision de l'aménagement de la grande région à horizon 2030. Cependant, tout s'accélère, nous devons aller plus loin dans la façon d'aborder l'avenir : les effets du changement climatique sont là, avec des crises qui se succèdent, des risques sanitaires ou naturels et des vulnérabilités au sein des territoires et de nos populations. Nous devons adapter notre modèle d'aménagement du territoire. À la croisée des chemins, le SCoT doit devenir un acteur des transitions. Et à l'image du grand syndicat des mobilités (le SMMAG), nous devons trouver des réponses coordonnées et équilibrées autour de sujets qui mobilisent et entrainent nos populations : le cadre de vie, la qualité de l'air, la santé, la préservation de la biodiversité et le développement d'une agriculture nourricière, protectrice, paysagère. Nous devons aussi aller plus loin sur l'habitat, l'économie de demain, sur l'énergie ou sur le tourisme. »*

« L'inter-territorialité reste en grande partie à construire », prévient Philippe Cardin. *« Le projet de territoire en transitions doit s'imaginer ensemble, entre toutes les composantes de notre grande région de Grenoble, pour agir en complémentarité, en évitant les concurrences. Nous devons travailler en nous affranchissant des découpages administratifs, construire une représentation commune de ce qu'est le grand territoire de la grande région de Grenoble, dans toute sa diversité entre montagnes, vallées ou plaines. Notre territoire a ses atouts, mais il doit également tenir compte de ses vulnérabilités. Le SCoT doit être une instance de dialogue, où l'on construit ensemble une vraie stratégie, où la Métropole et chacun des EPCI du territoire mettent en commun leurs réflexions et mènent ensemble des actions. Pour cela, il s'agira d'associer le plus grand nombre pour penser notre avenir et nos ambitions communes, avec les élus, les habitants, et tous les acteurs de notre territoire ».*

Laurence Théry, Présidente du SCOT,
1ère Vice-présidente du Grésivaudan
Maire de Le Touvet

© DR

Philippe Cardin, 1er Vice-Président du SCOT,
Conseiller métropolitain de Grenoble Alpes Métropole,
Maire de Meylan

Brèves institutionnelles

Le Conseil de développement du Grésivaudan cherche de nouveaux membres

Outil de la participation citoyenne, composé d'habitants, le Conseil de développement constitue l'une des formes de représentation de la population dans sa diversité. Consulté sur tous les documents de prospective et d'évaluation de la communauté de communes ainsi que sur la conception des politiques locales de promotion de développement durable, il peut également formuler des avis sur des sujets qu'il considère important et sur lesquels il souhaite attirer l'attention des élus.

Après un important travail de refondation de son fonctionnement mené en étroite collaboration avec le Vice-président en charge des ressources humaines et des finances Claude Benoît et le Vice-président en charge des solidarités intercommunales et des partenariats institutionnels Patrick Beau, le Conseil de développement du Grésivaudan travaille désormais au recrutement de ses nouveaux membres.

Pour candidater il suffit :

- De résider sur l'une des 43 communes du territoire du Grésivaudan,
- De s'intéresser aux politiques publiques
- D'aimer le travail d'équipe et d'animation afin de s'impliquer dans la vie du territoire Pas besoin d'être un expert, il suffit d'avoir envie d'apporter son expérience, ses idées pour travailler ensemble !

Les candidatures sont à déposer sur www.le-gresivaudan.fr/cd ou via des formulaires papier déposés dans les mairies du territoire jusqu'au 31/12/2020

Objectif : respecter la parité et veiller à garantir une bonne représentation générationnelle et géographique de la population du territoire.

La sélection se fera par tirage au sort puis étude des motivations et de la diversité des profils. 30 personnes seront sélectionnées puis contactées courant janvier afin de mettre en place cette nouvelle assemblée à la fin du mois de février.

Ouverture du pont de la Buissière

Après 7 ans de fermeture suite à son affaissement, le Pont de la Buissière a ouvert mardi 20 octobre. L'ouvrage relie à nouveaux les deux rives de l'Isère et les villages du Cheylas et de la Buissière. D'une longueur de 120 m (comme le précédent), ce nouveau pont présente une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) pour permettre un meilleur partage entre les voitures et les vélos. Le vélo est donc prioritaire sur la voiture.

Après deux ans de travaux et un investissement du département d'Isère de 6,62 M€, le pont est rendu aux usagers.

© DR

Qu'est-ce-qu'une CVCB ?

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes ou les piétons sur les accotements revêtus appelés rives. Ces rives ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés.

Lorsque des véhicules doivent se croiser sur cette voie centrale et que la largeur est insuffisante pour permettre ce croisement, ces derniers peuvent, chevaucher la rive, en vérifiant et tenant compte de l'éventuelle présence de cyclistes sur ces rives.

Une fois le croisement réalisé ils doivent reprendre leur circulation sur la voie centrale.

CONSEIL MUNICIPAL

Administration générale

Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales (14/09/2020) pour les fonctions de délégués membres de la commission de contrôle. Deux membres titulaires (Renée Nolly et Albert Martino) et deux membres suppléants (Paul Charpenay et Michel Roussel) sont désignés.

Délibération adoptée à l'unanimité

Désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme (16/11/2020). Conformément aux statuts de l'agence et pour garantir que son fonctionnement réponde aux attentes du partenariat, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration. Adrian Raffin est désigné pour siéger à l'AURG.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Composition de la commission consultative Écocitoyenneté (16/11/2020). Il s'agit d'intégrer les nouveaux membres qui sont venus compléter la commission depuis le premier conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT de la Communauté de communes (16/11/2020). Une commission locale a été créée entre le Grésivaudan et ses communes membres, chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres (un représentant par commune). Au Touvet, sont choisis Laurence Théry comme titulaire et Adrian Raffin comme suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Divers

Nouveau contrat de concession de distribution d'électricité (16/11/2020) pour le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés auprès d'Enedis et EDF. Le contrat prendre effet le 1er janvier 2021 pour une durée de 30 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité

Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021 (16/11/2020). Les dates d'ouverture dominicale pour l'année 2021 sont fixées aux dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021.

Délibération adoptée à la majorité (1 abstention)

Dénomination de rue (16/11/2020). La rue située entre le Chemin du Mollard et la Voie de l'Ancien Tram est nommé Impasse des Gaillardes (dans la continuité de la rue des Gaillardes).

Délibération adoptée à l'unanimité

Schéma de déploiement des usages et circulations en mode doux (16/11/2020). La commune mène une politique active de déploiement des modes de transport alternatif à la voiture individuelle et souhaite encourager davantage encore les déplacements en mode doux.

Délibération adoptée à la majorité (7 abstentions)

Approbation du réglement intérieur des services scolaires et périscolaires (09/09/20) pour intégrer des modifications apportées à la suite de concertations avec le comité de pilotage du projet éducatif, les conseils d'école, le conseil du centre de loisirs ou lors de réunions ad hoc.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Finances

Budget général, compte de gestion et compte administratif 2019 (23/06/2020) permettant de retracer l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Le compte administratif fait apparaître, en fonctionnement, un excédent de clôture d'un montant de 532 105, 32 € et un résultat de clôture de fonctionnement cumulé de 744 432, 03 €. La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 1 216 218, 55 € et un résultat de clôture d'investissement cumulé de 1 955 803, 06 €.

Délibérations adoptées à l'unanimité. Le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Affectation des résultats 2019 (23/06/2020) du budget de la commune, qui affichent

- un résultat d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de 744 432.03 €
- un résultat d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 1 955 803.06 €

Le conseil municipal décide de fixer l'excédent de fonctionnement capitalisé à verser à la section d'investissement (article 1068) à 500 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Adoption du budget primitif 2020 (23/06/2020) en équilibre pour des montants de :

- 3 622 975 € en section de fonctionnement
- 3 289 506 en section d'investissement

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote du taux des taxes locales 2020 (23/06/2020) sans augmentation des taxes locales communales, malgré la suppression de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement :

- Taxe d'habitation : 11,18 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,56 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 88,2° %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du département de l'Isère pour l'extension de la cantine et la création d'une unité de fabrication (14/09/2020) pour reprendre la restauration collective en régie et améliorer les conditions d'accueil à la cantine des enfants scolarisés au Touvet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local abondée – renforcement de l'attractivité du cœur du village – réaménagement d'espace public pour lutter contre les îlots de chaleur - aménagement de la place de l'école (14/09/2020) pour créer un espace terrasse de 100 m^2 en accès libre permettant la restauration sur site d'une cinquantaine de personnes mais aussi d'autres usages (espace de détente et de lecture, zone de gratuité…). Cet aménagement sera mis à profit pour augmenter la végétalisation de cet espace avec la plantation d'arbres et la mise en place d'espaces de pleine terre, permettant ainsi de lutter contre des ilots de chaleur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Isère pour la rénovation de l'église (16/11/2020). Dans le cadre de l'entretien et de la valorisation du patrimoine de la commune. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager des travaux dans l'église de la commune : maçonnerie extérieure et de réfection intérieure.

Délibération adoptée à la majorité

Demandes de subventions pour Macadam 2021 au Département de l'Isère et la Communauté de communes du Grésivaudan (16/11/2020). Macadam est un événement social et culturel communal créé en 2009, avec comme objectif d'inciter à la pratique de la peinture ; de valoriser le lien social ; de renforcer le tissu associatif local.

Délibérations adoptées à l'unanimité

Demandes de subventions pour Place Libre 2021 à la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de communes du Grésivaudan (16/11/2020). Existant depuis 2010, Place Libre est un festival autour des arts dans la rue organisé en partenariat avec le Plateau des Petites Roches.

Délibérations adoptées à l'unanimité

Demande de fonds de concours - Appel à projets de la Communauté de communes pour la rénovation de l'éclairage public (16/11/2020). La commune s'inscrit dans ce dispositif afin de pouvoir réaliser les travaux restant pour améliorer l'éclairage public.

Délibération adoptée à l'unanimité

Créances, admission en non-valeur et en créances éteintes (14/09/2020) pour les créances irrécouvrables. Le Trésor public propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables. Les créances éteintes (769,51 €) concernent les dossiers de surendettement et les créances admisses en non-valeur (452,36 €) concernent des montants minimes ou des dossiers qui après les poursuites engagées se sont avérées infructueuses.

Délibération adoptée à l'unanimité

Remboursement à la Communauté de communes de la facture d'acquisition de masques (16/11/2020). Une commande groupée a été réalisée par Le Grésivaudan pour des masques lavables, dans le cadre de la pandémie de la Covid 19. La commune doit rembourser l'achat de 1000 masques soit 1820€.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

Tableau des effectifs, créations d'emplois à temps complet et non complet (14/09/2020) pour les agents des différents services périscolaires : garderie du matin, restauration scolaire et activités périscolaires de fin d'après-midi.

Délibération adoptée à l'unanimité

Affectation de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) au cadre d'emploi des attachés territoriaux (14/09/2020) pour le personnel titulaire en en situation de détachement relevant du grade d'attaché territorial ayant pour fonction « Directrice du CCAS en supervision de la vie scolaire ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs, avancements de grade (16/11/2020). Suite aux critères mis en place par le centre de gestion, plusieurs agents y répondent pour bénéficier d'avancements de grades. Les postes sont donc créés et les anciens supprimés au tableau des effectifs. Les délibérations correspondantes aux primes afférentes sont également votées.

Délibérations adoptées à l'unanimité

Tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine à temps complet (16/11/2020). Suite à l'achèvement de la mission de l'agent recruté pour la mission d'archiviste au sein de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet (16/22/2020). La création du poste est rendu nécessaire pour prendre en compte la situation d'agents en situation de maladie ou de disponibilité d'office pour exercer des fonctions de gestion de la restauration scolaire et d'entretiens des locaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

Urbanisme

Vente de deux terrains d'une superficie de 2421 m² situés Aux Aliquets (23/06/2020) juxtaposés aux parcelles du Domaine des Rutissons et non exploités actuellement. La commune vend ces deux parcelles au Domaine des Rutissons au prix de 2421 €/m².

Délibération adoptée à l'unanimité

Échange de parcelles (14/09/2020) entre des parcelles communales, d'une surface de 2 ha 96 a 27 ca, situées à proximité du hameau de Montabon et des parcelles privées, d'une surface total de 3 ha 81 a 29 ca, situées dans la plaine. L'échange se fait sans soulte de part et d'autre.

Délibération adoptée à l'unanimité

Attribution de subventions

Attribution des subventions 2020 aux associations (14/09/2019) .

Le Touvet Dantan	150 €
Ludothèque « Le coffre à jouer »	150 €
Club Azimuts et Cie	200 €
Grésivaudan Blues Festival	250 €
Les Rocktambules	250 €
Step by step	300 €
Grési'savate	300 €
Club pour tous le Beaumont	400 €
Dravie sport nature	400 €
Le Touvet basket	400 €
Tennis club Saint Vincent / Le Touvet	400 €
Touvet volley-ball	500 €
Les Grappashow	600 €
Atelier du Pont des arts	700 €
Gymnastique volontaire	700 €
Le Sou des écoles	850 €
English is fun	1 300 €
Les Tire-clous du Grand Manti	1 300 €
Touvet badminton club 38	1 300 €
As Touvet - La Terrasse 38	1 900 €
Le Touvet judo	2 000 €
Tennis de table du Grésivaudan	2 000 €
Petit conservatoire de danse du Grésivaudan	3 300 €
Rugby club Touvet-Pontcharra	4 300 €
Ecole de cordes du Grésivaudan	10 000 €
Ecole de musique des Deux Rives	15 000 €
Total	**48 950 €**

Délibération adoptée à l'unanimité (les élus membres de bureaux d'associations ne participent pas au vote)

Subvention au RASED : Maître E et psychologue scolaire (16/11/20) d'un montant de 250€ chacune. Les missions du psychologue et Maître E du RASED entraînent des frais de fonctionnement, l'utilisation d'un matériel pédagogique adapté, qui nécessitent une aide financière.

Délibération adoptée à l'unanimité.

PETITES ANNONCES

Une nouvelle activité de coaching

Sophie Cœur accompagne les adolescents, les femmes et les hommes qui veulent une vie qui a du sens en combinant le coaching, l'hypnose et la Programmation Neuro Linguistique.

Pour ceux qui souhaitent :

- Équilibrer leur vie dans les différents domaines.
- Retrouver calme et sérénité pour appréhender la vie avec positivité.
- Donner le meilleur d'eux, essayer, recommencer, réessayer différemment et s'étonner par leurs performances
- Se recentrer sur l'essentiel
- Donner un nouveau souffle à leur vie !

Infirmière de formation, elle associe des pratiques qui ont fait leurs preuves, son sens de l'écoute ainsi qu'une bonne dose de fantaisie amènent chacun à se challenger dans la bonne humeur.

Plus d'info

https://inspiretsens.coach

06 64 43 31 92

Un nouveau médecin au Touvet

Un nouveau médecin généraliste s'est installé au Touvet. Le Dr Clémence Luthi s'installe comme médecin généraliste collaboratrice au sein du cabinet du Dr Céline Klein Liabot situé au 1411 grande rue.

Elle consulte, sur rendez-vous, sur rdvmedicaux.com ou 04 76 90 44 43.

Destination vacance, horaires de l'agence

L'agence Destination vacance, située au 936 grande rue, est ouverte le matin de 10h à 12h30.

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter l'agence par téléphone, 04 38 92 07 78

ETAT CIVIL

Naissances

Le 15 janvier 2020	**Noeh GUILLAUD AZZI**
Le 24 mai 2020	**Judith GHERARDI**
Le 27 août 2020	**Louis BRUNET**
Le 6 octobre 2020	**Malone HUET**
Le 20 octobre 2020	**Olympe RAFFIN**

Mariages

Le 21 décembre 2019	**Quentin FRANÇOIS et Réjane PERSICO**
Le 11 juillet 2020	**Kevin FRANCAVILLA et Leslie MARON**
Le 19 septembre 2020	**Bernard AMY et Catherine IVANOFF**

Décès

Le 16 novembre 2019	**Thierry ROYBON**
Le 23 novembre 2019	**Janine MICHEL veuve MOSER**
Le 25 novembre 2019	**Marie-Christine CONDEVAUX veuve BRUN**
Le 1er décembre 2019	**Eliane DALLOZ veuve DESSEREZ**
Le 4 décembre 2019	**François VANDEVENTER**
Le 5 décembre 2019	**Andrée ROSTAING veuve ENJELVIN**
Le 9 décembre 2019	**Jean-Claude SAEZ**
Le 16 décembre 2019	**Jacqueline LEFEBVRE épouse JUMEAU**
Le 27 décembre 2019	**Maria DE PALMA veuve ROSIEJAK**
Le 4 janvier 2020	**Paulette SARDIN veuve CAVAGNA**
Le 18 janvier 2020	**Nicoletta FERRI veuve GUGLIELMI**
Le 22 janvier 2020	**Julien BRANQUE**
Le 13 février 2020	**Marie-José LEGRAND veuve VANDEVENTER**
Le 18 mars 2020	**Vincenzo MALDERA**
Le 19 mars 2020	**Rocco CAPECE**
Le 13 avril 2020	**Jean VUILLOD**
Le 20 avril 2020	**Alain BERNARD-GEORGES**
Le 26 avril 2020	**Jean-Claude COLOMBIER**
Le 30 avril 2020	**Claude BLAISONNEAU**
Le 3 mai 2020	**René GRAND**
Le 4 mai 2020	**Marie COHARD veuve LEPLAN**
Le 22 mai 2020	**Bernard JOUINOT**
Le 26 mai 2020	**Jean CHAUMET**
Le 29 mai 2020	**Antoinette GROSJEAN veuve SAEZ**
Le 7 juin 2020	**Jean-Paul ROMANET**
Le 15 juin 2020	**Georgette SILLON veuve RAVIX**
Le 18 juin 2020	**Hubert DAMOND**
Le 22 juin 2020	**Suzanne GIRARDET veuve DANJARD**
Le 29 juin 2020	**Joselyne LANNOYE veuve SERGENT**
Le 22 juillet 2020	**Huguette PIERRARD épouse CAMPAGNE**
Le 23 juillet 2020	**Louise COCCHI veuve GILI-TOS**
Le 25 juillet 2020	**Alain FOUCHER**
Le 25 août 2020	**Charlotte GROSJEAN veuve BUISSARD**
Le 6 septembre 2020	**Suzanne VIOUD DIT BOLLEY**
Le 13 septembre 2020	**Daniel CARDOT**
Le 15 octobre 2020	**Jean-Louis LONG**
Le 25 octobre 2020	**Adrienne BALOYAN**
Le 1er novembre 2020	**Odette NAREJO veuve GALVAN**
Le 10 novembre 2020	**Jean-Claude SAMBAIN**
Le 1er décembre 2020	**Gilbert RACZKOSKY**

REGARDS SUR Annette Chedal-Anglay

Élue de 2008 à 2014 au conseil municipal du Touvet, membre du Centre communal d'action sociale, Annette Chedal-Anglay nous a quittés en ce mois de novembre 2020. D'origine italienne, née en France en 1941, elle est arrivée en Savoie à l'âge de 6 ans.

Annette était très investie dans la vie du village. Cheville ouvrière de la commission animations elle mettait un point d'honneur à imaginer et installer les décorations de Noël, les tables du repas des anciens, parer les rues et les bassins. Année après année, Annette décorait notre village avec des rubans, des guirlandes, des objets scintillants… Elle avait même organisé un concours des bassins dans les quartiers pour Noël ! Présidente du jury du fleurissement pendant des années elle découvrait les jardins les plus fleuris et les plus beaux du Touvet avec autant de passion qu'elle en dispensait pour soigner ses fleurs !

Décorations, fleurs, danse, poésies, mots et rimes, elle aimait les choses simples mais belles. Et modeste elle écrivait pour la commune sans jamais dévoiler les prix récompensant ses compositions.

Le bénévolat et l'engagement faisaient partie intégrante de sa personnalité. Au CCAS, en toute discrétion, elle accompagnait les personnes en difficulté, personnellement. Membre assidu, joyeux et pétillant des repas partagés, Annette jouait les boute-en- train le dimanche avec une série de blagues… Souvent de comptoir, il faut l'avouer ! Le repas partagé de Noël, encore une idée d'Annette !

Sa plus grande fierté restait sa famille, ses enfants, Nathalie, Sandrine et Arnaud, et ses 7 petits-enfants « tous plus brillants les uns que les autres » aimait-elle à dire !